

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 127**17 mars 1997****SOMMAIRE**

Aihi S.A., Luxembourg	page 6091	Opéra Finance S.A., Luxembourg	6075
Akryl-Lux S.A., Bettembourg	6095, 6096	Orin, S.à r.l., Dudelange	6075
Alpha International, S.à r.l., Luxembourg	6096	OZ S.A., Luxembourg	6074
Antracit Créations S.A.	6078	Paysages Luxembourgeois, S.à r.l., Luxembourg . .	6076
AQUA-MED, S.à r.l., Aqua-Med Gesellschaft für medizinische Kuren, Handel- Hôtel- und Dienst- leistungen mbH, Luxembourg	6093	Perioste S.A., Luxembourg	6076
Bijouterie Harpes-Leick S.A., Remich	6053	P.G.S., S.à r.l., Luxembourg	6076
Etablissement Schickes Robert et Cie, S.à r.l., Berel- dange	6081	Polerna Holding S.A., Luxembourg	6076
Garage Bob Mayer, S.à r.l., Roost	6050	Pollux S.A., Luxembourg	6078
Gescoba S.A., Luxembourg	6052	Promoculture, S.à r.l., Luxembourg	6079
Gesfo, S.à r.l., Luxembourg	6050	Prospect Holding S.A., Luxembourg	6079
Giovint Holding S.A.H., Luxembourg	6050, 6051	Raki Holding S.A., Luxembourg	6079, 6080
Goodbush Investment S.A., Luxembourg	6051	Ramacor, S.à r.l., Luxembourg	6080
Global Projects Holding S.A., Luxembourg	6052	Red Berry S.A., Luxembourg	6081
Hill Samuel Overseas Fund, Sicav, Luxembourg . .	6052	Restaurant Rancio, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	6081
Hirsch S.A., Luxembourg	6053	RPM Luxembourg S.A., Ehlange	6080
Icara, S.à r.l., Luxembourg	6054	Rubbermaid Luxembourg S.A., Differdange	6076, 6078
Incar Holding S.A., Luxembourg	6053	Samantha S.A., Luxembourg	6081
Interfisk A/S S.A., Luxembourg	6054	Samgwym Holdings S.A., Luxembourg	6075
International Tremar Holding S.A.	6054	Satellite Network Systems - Europe S.A., Bertrange	6082
Interselex Europa Conseil S.A., Luxembourg	6063, 6064	Scar Holding S.A.H., Luxembourg	6088, 6089
Interselex Europa, Sicav, Luxembourg	6061, 6062	Serrurerie Calmus, S.à r.l., Luxembourg-Bonnevoie	6082
Investitori Associati II S.A., Luxembourg	6063	S.I.B.P. S.A.H., Luxembourg	6082
Janos (Eurofinances & Patrimoine) S.A., Luxem- bourg	6062, 6063	Sicav France-Luxembourg, Luxembourg	6083
Jardinier-Paysagiste Lemmer, S.à r.l., Hunsdorf . .	6064	Sidertubes S.A., Luxembourg	6083
J.D.F. Management S.A., Luxembourg	6064	Sigma Associés S.A., Luxembourg	6082
Karma International S.A., Luxembourg	6054	S.L.L.S., S.à r.l., Trintange	6082
KB Bonds, Sicav, Luxembourg	6066	Socoges S.A., Luxembourg	6084
KB Renta, Sicav, Luxembourg	6068	Sogecofi S.A., Luxembourg	6084
L-OR-O-A, S.à r.l., Luxembourg	6069	Sorgrel Holding S.A., Luxembourg	6083
Lux-Croissance, Sicav, Luxembourg	6066	Stasis S.A., Senningerberg	6084
Luxradio, S.à r.l., Luxembourg	6070	Styl'ex, S.à r.l., Sandweiler	6086
Lyramar Investments S.A.	6063	Talanta Holding S.A., Luxembourg	6086
Maecoba Holding S.A., Senningerberg	6069	Taufin International S.A., Luxembourg	6084, 6085
Maison Art de Vivre Luxembourg, S.à r.l., Rume- lange	6070	Tecom, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	6086
Mangen Constructions S.A., Steinfort	6070, 6071	Tizkor Investment S.A., Luxembourg	6085
Marnatmaj S.A., Luxembourg	6070	Transport Peter Schumacher, S.à r.l., Kehlen	6086
Marroni Finances S.A., Luxembourg	6071	Trans-Ré S.A., Luxembourg	6088
M.B.F. Advisory Company S.A.H., Luxembourg . .	6071	Uniaxe S.A., Luxembourg	6087
MET-Lux Metalliseurs Luxembourgeois S.A., Lu- xembourg	6072, 6073	Uxmal International Holding S.A., Luxembg	6089, 6090
Miller & Portland S.A., Luxembourg	6073	Vauban International S.A., Luxembourg . . .	6086, 6087
Missog S.A., Luxembourg	6074	Ventaglio International S.A., Senningerberg	6090
		Verdi, S.à r.l., Bascharage	6090
		Voyages Arosa, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	6091
		VZW, S.à r.l., Voyages Zanier William, S.à r.l., Differdange	6089
		Wolff International S.A., Luxembourg	6073, 6074

GARAGE BOB MAYER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7759 Roost, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 29.603.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 29 avril 1996, vol. 478, fol. 92, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 1^{er} avril 1996.

Signature.

Suite à la cession de parts intervenue le 20 mars 1996, l'article 6 des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est de un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de mille francs (1.000,-) chacune antérieurement libérées et attribuées à l'associé unique Monsieur Bob Mayer.»

Pour extrait sincère et conforme

Signature

(00541/578/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

GARAGE BOB MAYER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7759 Roost, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 29.603.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1997, vol. 488, fol. 23, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 27 décembre 1996.

Signature.

(00542/578/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

GESFO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.
R. C. Luxembourg B 31.975.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1997, vol. 488, fol. 29, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(00543/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

GIOVINT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 47.897.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le neuf décembre.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société anonyme SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 13.859, représentée aux fins des présentes par Monsieur Gustave Stoffel, directeur adjoint de banque, demeurant à Wecker et Monsieur GianLuca Pozzi, chef de service principal, demeurant à Luxembourg;

agissant en sa qualité de mandataire spéciale du conseil d'administration de la société anonyme GIOVINT HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 47.897, constituée suivant acte reçu le 7 juin 1994, publié au Mémorial C, numéro 394 du 13 octobre 1994, dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus le 20 juin 1994, publié au Mémorial C, numéro 437 du 7 novembre 1994 et le 20 juin 1995, publié au Mémorial C, numéro 456 du 14 septembre 1995;

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 9 décembre 1996; un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Laquelle comparante, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter, ainsi qu'il suit, ses déclarations et constatations:

I. - Que le capital social de la société anonyme GIOVINT HOLDING S.A., prédésignée, s'élève actuellement à ITL 700.000.000,- (sept cents millions de lires italiennes), divisé en 70.000 (soixante-dix mille) actions de ITL 10.000,- (dix mille lires italiennes) chacune, entièrement libérées.

II. - Qu'aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à ITL 2.000.000.000,- (deux milliards de lires italiennes) et le conseil d'administration a été autorisé à décider de la réalisation de cette augmentation

de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue, la publication ayant eu lieu le 13 octobre 1994.

III. - Que le conseil d'administration, en sa réunion du 9 décembre 1996 et en conformité avec les pouvoirs lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de ITL 500.000.000,- (cinq cents millions de liras italiennes), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de ITL 700.000.000,- (sept cents millions de liras italiennes) à ITL 1.200.000.000,- (un milliard deux cents millions de liras italiennes), par la création et l'émission de 50.000 (cinquante mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de ITL 10.000,- (dix mille liras italiennes) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

IV. - Que le conseil d'administration, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, a accepté la souscription de la totalité des actions nouvelles par l'actionnaire majoritaire, à savoir la société anonyme GIOVI S.p.A., Milan, Italie.

V. - Que les 50.000 (cinquante mille) actions nouvelles ont été souscrites par le souscripteur prédésigné et libérées intégralement en numéraire par un versement à un compte bancaire au nom de la société GIOVINT HOLDING S.A., prédésignée, de sorte que la somme de ITL 500.000.000,- (cinq cents millions de liras italiennes) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération.

VI. - Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à ITL 1.200.000.000,- (un milliard deux cents millions de liras italiennes), divisé en 120.000 (cent vingt mille) actions de ITL 10.000,- (dix mille liras italiennes) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cent quatre-vingt mille francs luxembourgeois.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. Stoffel, G. Pozzi, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1996, vol. 95S, fol. 12, case 2. – Reçu 104.625 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 1996.

C. Hellinckx.

(00545/215/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

GIOVINT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 47.897.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 1996.

Pour le notaire
Signature

(00546/215/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

GOODBUSH INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 30.115.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 novembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1996, vol. 94S, fol. 76, case 12, que la société GOODBUSH INVESTMENT S.A., a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, réunissant entre ses mains la totalité des actions de la société prédésignée, et prenant personnellement à sa charge tous les engagements sociaux, les actifs et passifs connus et inconnus de la société dissoute, la liquidation de la société étant achevée et les dettes connues apurées.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 1996.

C. Hellinckx.

(00548/215/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

GESCOBA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 51.798.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 19 décembre 1996, vol. 487, fol. 94, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 1996.

Pour la S.A. GESCOBA
FIDUCIAIRE CENTRALE DU
LUXEMBOURG S.C.

(00544/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

GLOBAL PROJECTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 36.196.

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 15 octobre 1996

Présents: Christophe Blondeau Administrateur
Rodney Haigh Administrateur
Jacques Mersch Administrateur

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Blondeau à 14.00 heures.

Comme seul point à l'ordre du jour:

Changement du siège social.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de transférer le siège social

du 3, rue de l'Industrie, L-1811 Luxembourg

au 4, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14.30 heures.

C. Blondeau

R. Haigh

J. Mersch

Administrateur

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1996, vol. 488, fol. 15, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00547/565/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

HILL SAMUEL OVERSEAS FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 8.422.

Le bilan au 30 septembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1996, vol. 488, fol. 9, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 1997.

Pour HILL SAMUEL OVERSEAS FUND

A. Schmit

Secrétaire

(00552/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

HILL SAMUEL OVERSEAS FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 8.422.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of 13 December 1996

Messrs Beat Ungricht, OKASAN SECURITIES Co. Ltd, Tokyo, Alex Ruest, George Hemmer, Jean-Paul Thomas and Marie-François Lhote de Selancy are re-elected as Directors of the company until the closing of the Annual General Meeting of Shareholders of 1997.

Certified true extract

For HILL SAMUEL OVERSEAS FUND

A. Schmit

Secretary

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1996, vol. 488, fol. 9, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00553/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

BIJOUTERIE HARPES-LEICK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5550 Remich, 9, rue de Macher.
R. C. Luxembourg B 42.320.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1997, vol. 488, fol. 29, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(00550/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

BIJOUTERIE HARPES-LEICK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5550 Remich, 9, rue de Macher.
R. C. Luxembourg B 42.320.

Par décision de l'assemblée générale du 30 décembre 1996, le mandat des administrateurs de la société est renouvelé pour un nouveau terme de trois ans. Le mandat du commissaire aux comptes est renouvelé pour un terme d'un an.

Pour copie sincère et conforme

Signature

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1997, vol. 488, fol. 29, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00551/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

HIRSCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 20.684.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1996, vol. 488, fol. 9, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HIRSCH S.A., Société Anonyme

Signatures

Deux Administrateurs

(00554/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

INCAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 29.420.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1996, vol. 488, fol. 9, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 1997.

INCAR HOLDING S.A.

Signatures

Deux Administrateurs

(00556/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

INCAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 29.420.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 29 avril 1996

- La cooptation de Monsieur Hubert Hansen, licencié en droit, L-Mersch, en tant qu'Administrateur, en remplacement de Monsieur Marcel Urbing, démissionnaire, est ratifiée.

Luxembourg, le 29 avril 1996.

Certifié sincère et conforme

INCAR HOLDING S.A.

Signatures

Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1996, vol. 488, fol. 9, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00557/526/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

ICARA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2526 Luxembourg, 44, rue Schrobilgen.
R. C. Luxembourg B 13.834.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1997, vol. 488, fol. 29, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(00555/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

INTERFISK A/S S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 47.055.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1996, vol. 488, fol. 16, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 1997.

(00558/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

INTERNATIONAL TREMAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 32.342.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 décembre 1996

La démission de Monsieur I. Fanesi est acceptée et décharge lui est donnée.

Est nommée administrateur en son remplacement:

Madame M.-F. Ries-Bonani, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 1999.

Luxembourg, le 30 décembre 1996.

Pour extrait sincère et conforme
INTERNATIONAL TREMAR HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1997, vol. 488, fol. 29, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00559/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

KARMA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 43.618.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the ninth of December.

Before Maître Camille Hellinckx, notary public residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of KARMA INTERNATIONAL S.A., a «société anonyme», having its registered office at L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal, trade register Luxembourg section B number 43.618, incorporated by a deed dated on April 9, 1993, published in the Mémorial C, number 316 of July 2nd, 1993; and whose Articles of Association have been amended by a deed dated March 14, 1996, published in Mémorial C number 278 of June 7, 1996.

The meeting is presided over by Mr Mehmet Betil, company director, residing in Istanbul, Turkey.

The chairman appoints as secretary Mr Umur Serter, company director, residing in Istanbul, Turkey.

The meeting elects as scrutineer Mr Alvi Mazon, company director, residing in Istanbul, Turkey.

The chairman requests the notary to act that:

I. - The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II. - As appears from the attendance list, the 3,950 (three thousand nine hundred and fifty) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. - Increase of the subscribed share capital of the corporation, to be paid through a contribution in kind of shares in KARMA INTERNATIONAL A.G., Zürich, to bring it from USD 39,500.- to USD 10,802,880.- by issue of 1,076,338 new shares with a par value of USD 10.- each.

2. - Fixation of an authorised capital amounting to USD 20,000,000.-.

3. - Complete remodelling of the Articles of Incorporation without amendment to their essential provisions or to the objects of the corporation.

4. Fixation of the number of Directors to eight, and election of five new Directors.
5. Acceptation of the demission of the Statutory Auditors and election of two new Statutory Auditors in its replacement.
6. Various.

After foregoing was approved by the meeting, the meeting took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the corporate capital of the Company by USD 10,763,380.- (ten million seven hundred-sixty three thousand three hundred and eighty US dollars) in order to raise it from its present amount of USD 39,500.- (thirty-nine thousand five hundred US dollars) to USD 10,802,880.- (ten million eight hundred and two thousand eight hundred and eighty US dollars) by the issue of 1,076,338 (one million seventy-six thousand three hundred and thirtyeight) new shares with a par value of USD 10.- (ten US dollars) each, the new issued shares having the same rights and obligations as the existing shares, to be subscribed to and fully paid up through a contribution in kind consisting in 5,998 (five thousand nine hundred and ninety-eight) shares in KARMA INTERNATIONAL A.G., a company existing under Swiss law and representing 99.9666 (ninety-nine point nine thousand six hundred and sixty-six) per cent of the total issued share capital of the said Swiss company.

Second resolution

The meeting decides to admit to the subscription of the 1,076,338 (one million seventy-six thousand three hundred and thirty-eight) new shares the following new shareholders, being here present and intervening:

Subscription - Payment

Then:

1. - Mr Umur Serter, residing in Istanbul, Turkey, declared to subscribe to 161,055 (one hundred and sixty-one thousand and fifty-five) new shares and to pay them up through a contribution in kind consisting of 897 (eight hundred and ninety-seven) shares in KARMA INTERNATIONAL A.G., Zurich, a company existing under Swiss law;
2. - Mr Mehmet Betil, residing in Istanbul, Turkey, declared to subscribe to 161,055 (one hundred and sixty-one thousand fifty-five) new shares and to pay them up through a contribution in kind consisting of 897 (eight hundred and ninety-seven) shares in KARMA INTERNATIONAL A.G., Zurich, a company existing under Swiss law;
3. - Mr Bernd Karre, residing in Lienz, Austria, declared to subscribe to 161,056 (one hundred and sixty-one thousand fifty-six) new shares and to pay them up through a contribution in kind consisting of 898 (eight hundred and ninety-eight) shares in KARMA INTERNATIONAL A.G., Zurich, a company existing under Swiss law;
4. - Mr Alvi Mazon, residing in Istanbul, Turkey, declared to subscribe to 161,056 (one hundred and sixty-one thousand fifty-six) new shares and to pay them up through a contribution in kind consisting of 898 (eight hundred and ninety-eight) shares in KARMA INTERNATIONAL A.G., Zurich, a company existing under Swiss law;
5. - Mr Ercan Canmutlu, residing in Ratingen, Germany, declared to subscribe to 162,043 (one hundred and sixty-two thousand forty-three) new shares and to pay them up through a contribution in kind consisting of 903 (nine hundred and three) shares in KARMA INTERNATIONAL A.G., Zurich, a company existing under Swiss law;
6. - Mr Ofer Magen, residing in Rijswijk, The Netherlands, declared to subscribe to 162,043 (one hundred and sixty-two thousand forty-three) new shares and to pay them up through a contribution in kind consisting of 903 (nine hundred and three) shares in KARMA INTERNATIONAL A.G., Zurich, a company existing under Swiss law;
7. - Mr Ron Golan, residing in London, England, declared to subscribe to 54,015 (fifty-four thousand and fifteen) new shares and to pay them up through a contribution in kind consisting of 301 (three hundred and one) shares in KARMA INTERNATIONAL A.G., Zurich, a company existing under Swiss law;
8. - Mr Antonis Papaioannou, residing in Athens, Greece, declared to subscribe to 54,015 (fifty-four thousand and fifteen) new shares and to pay them up through a contribution in kind consisting of 301 (three hundred and one) shares in KARMA INTERNATIONAL A.G., Zurich, a company existing under Swiss law.

These contributions have been audited by an independent auditor, according to article 26-1 of the law on business corporations, specifically by KPMG AUDIT, Luxembourg, a company having its head office in Luxembourg represented by Mr Damotte and Mrs Nicolet, réviseurs d'entreprises, who concludes as follows:

«Conclusion

Based on the verification carried out as described above, we have no observation to make on the value of the contribution which corresponds at least to the number and nominal value of the shares to be issued as consideration. Luxembourg, December 6, 1996.»

Third resolution

The meeting decides to fix an authorised capital amounting to USD 20,000,000.- (twenty million US dollars) and to grant full powers to the Board of Directors in order to carry out such increases, even without reserving the preferential right to subscribe belonging to the shareholders.

Fourth resolution

The meeting decides to the full remodelling of the Articles of Incorporation to read as follows:

Chapter I. - Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. A Luxembourg limited company («Société Anonyme») is governed by the present articles of incorporation, under the name of KARMA INTERNATIONAL S.A.

Art. 2. Registered Office.

2.1. The Corporation shall have its registered office in the City of Luxembourg. The Board of Directors is authorized to change the address of the Corporation inside the municipality of the Corporation's corporate seat.

2.2. The Board of Directors shall have the right to set up subsidiaries, agencies or branch offices either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

2.3. Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Corporation's nationality which will, notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg corporation. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

Art. 3. Object.

3.1. The Company's object is, as well in Luxembourg as abroad, in whatever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatever form, of any undertakings and companies whose object is any activities in whatever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose.

3.2. The Company may take participating interests by any means in any businesses, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 4. Duration. The Corporation is formed for an unlimited period.

Chapter II. - Capital

Art. 5. Corporate Capital. The subscribed corporate capital is settled at 10,802,880.- (ten million eight hundred two thousand eight hundred and eighty US dollars), divided into 1,080,288 (one million eighty thousand two hundred and eighty-eight) shares with a par value of USD 10.- (ten US dollars) each.

Art. 6. Modification of Corporate Capital.

6.1. The authorized capital is fixed at USD 20,000,000.- (twenty million US dollars) divided into 2,000,000 (two million) shares with a par value of USD 10.- (ten US dollars) each.

6.2. The authorized and the subscribed capital of the Corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amending these Articles of Incorporation.

6.3. Furthermore, the Board of Directors is authorized, during a period of five years after the date of publication of the deed dated December 6, 1996, to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. This increase of capital may be subscribed to and shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash, by incorporation of claims in any other way to be determined by the Board of Directors. The Board of Directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The Board of Directors may delegate to any duly authorized Director or officer of the Corporation, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

6.4. Each time the Board of Directors shall act to render effective an increase of the subscribed capital, the present article shall be considered as automatically amended in order to reflect the result of such action.

6.5. The Corporation can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by law.

Art. 7. Payments. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription will be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid.

Art. 8. Shares. The shares are in registered or bearer form, at the request of the shareholder.

Art. 9. Transfer of Shares. All transactions of shares of the Corporation are free.

Chapter III. - Directors, Board of directors, Statutory auditors**Art. 10. Board of Directors.**

10.1. The Corporation shall be managed by the Board of Directors composed of at least three and at the most ten members who need not be shareholders.

10.2. The Directors shall be appointed at the annual General Meeting for a period not exceeding three years and shall be re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the General Meeting.

10.3. In the event of a vacancy on the Board of Directors nominated by the general meeting because of death, retirement or otherwise, the remaining directors thus nominated may meet and elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders which will be requested to ratify such nomination.

Art. 11. Meetings of the Board of Directors.

11.1. The Board of Directors may elect a Chairman from among its members. The first Chairman may be appointed by the General Meeting. If the Chairman is unable to be present, his place will be taken by election among directors present at the meeting.

11.2. The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any two directors.

11.3. The Board can only validly debate and take decision if a majority of its members are present or represented by proxies. All decisions by the Board shall require a simple majority. In case of equal votes, the Chairman of the meeting carries the decision.

11.4. The directors may cast their votes by circular resolution. They may cast their votes by letter, facsimile, cable or telex, the letters confirmed by letter.

11.5. The minutes of the meeting of the Board of Directors shall be signed by all the Directors having assisted at the debates. Extracts shall be certified by the Chairman of the board or by any two directors.

Art. 12. General Powers of the Board of Directors. Full and exclusive powers for the administration and management of the Corporation are vested in the Board of Directors, which alone is competent to determine all matters not expressly reserved for the General Meeting by law or by the present Articles.

Art. 13. Delegation of Powers. The Board of Directors may delegate the day-to-day management to directors or to third persons who need not be shareholders of the Corporation. Delegation of day-to-day management to a member of the Board is subject to previous authorization by the General Meeting of shareholders.

Art. 14. Representation of the Corporation. Towards third parties the Corporation is in all circumstances represented by any two directors or by the delegates of the Board acting within the limits of their powers.

Art. 15. Statutory Auditor.

15.1. The Corporation is supervised by one or more statutory auditors, who are appointed by the General Meeting.

15.2. The duration of the term of office of a statutory auditor is fixed by the General Meeting. It may not, however, exceed periods of three years, renewable.

Chapter IV. - General meeting

Art. 16. Powers of the General Meeting.

16.1. The General Meeting represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide on the affairs of the Corporation.

16.2. Unless otherwise provided by law, all decisions shall be taken by the simple majority of the votes cast.

Art. 17. Place and Date of the Annual General Meeting. The annual General Meeting is held in the City of Luxembourg, at the place specified in the notice convening the meeting at the second Tuesday of May at 3.00 p.m.

Art. 18. Other General Meetings. The Board of Directors or the statutory auditors may convene other General Meetings. They must be convened at the request of shareholders representing one fifth of the Corporation's capital.

Art. 19. Votes. Each share is entitled to one vote.

Chapter V. - Business year, Distribution of profits

Art. 20. Business Year.

20.1. The business year of the Corporation begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

20.2. The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Corporation at least one month before the annual General Meeting to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

Art. 21. Distribution of Profits.

21.1. Every year at least five per cent of the net profits will be allocated to the legal reserve account. This allocation will be no longer necessary when and as long as such legal reserve amounts to one tenth of the capital of the Corporation.

21.2. Subject to the paragraph above, the General Meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

21.3. The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, Liquidation.

22.1. The Corporation may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the same quorum as for the amendment of these Articles of Incorporation.

22.2. Should the Corporation be dissolved, either anticipatively or by expiration of its term, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the General Meeting of shareholders.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 23. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies and amendments thereto.»

Fifth resolution

The meeting decides not to appoint new Directors.

Sixth resolution

The meeting decides to accept the resignation of the current Statutory Auditor and to give him full discharge for the accomplishment of his mandate until today.

Seventh resolution

The meeting decides to appoint the following as new Statutory Auditor as a replacement of the resigned one, its term of mandate expiring in three years: KPMG AUDIT, having its registered seat in Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately three million six hundred and seventy thousand Luxembourg francs. There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le neuf décembre.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KARMA INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal, R.C. Luxembourg section B numéro 43.618, constituée suivant acte reçu le 9 avril 1993, publié au Mémorial C, numéro 316 du 2 juillet 1993 et dont les statuts ont été modifiés par acte du 14 mars 1996, publié au Mémorial C, numéro 278 du 7 juin 1996.

L'assemblée est présidée par Monsieur Mehmet Betil, administrateur de société, demeurant à Istanbul, Turquie.

Le président désigne comme secrétaire, Monsieur Umur Serter, administrateur de sociétés, demeurant à Istanbul Turquie.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Alvi Mazon, administrateur de sociétés, demeurant à Istanbul Turquie.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. - Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II. - Qu'il appert de la liste de présence que les 3.950 (trois mille neuf cent cinquante) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. - Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital souscrit de la société, à libérer par l'apport en nature d'actions de KARMA INTERNATIONAL A.G., Zürich, pour le porter de USD 39.500,- à USD 10.802.880,- par l'émission de 1.076.338 actions nouvelles d'une valeur nominale de USD 10,- chacune.

2. Fixation d'un capital autorisé s'élevant à USD 20.000.000,-.

3. Refonte complète des statuts sans modifier leurs dispositions essentielles ou les objets de la société.

4. Fixation du nombre des Administrateurs à huit et nomination de cinq nouveaux Administrateurs.

5. Acceptation de la démission du Commissaire aux Comptes et nomination de deux nouveaux Commissaires aux Comptes en remplacement.

6. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de USD 10.763.380,- (dix millions sept cent soixante-trois mille trois cent quatre-vingts US dollars) pour le porter de son montant actuel de USD 39.500,- (trente-neuf mille cinq cents US dollars) à USD 10.802.880,- (dix millions huit cent deux mille huit cent quatre-vingts US dollars), par l'émission de 1.076.338 (un million soixante-seize mille trois cent trente-huit) actions nouvelles d'une valeur nominale de USD 10,- (dix US dollars) chacune, les nouvelles actions jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes, à souscrire et à libérer intégralement par un apport en nature consistant en 5.998 (cinq mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit) actions de KARMA INTERNATIONAL A.G., une société de droit suisse, représentant 99,9666% (quatre-vingt-dix-neuf virgule neuf mille six cent soixante-six pour cent) de la totalité du capital émis de ladite société suisse.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 1.076.338 (un million soixante-seize mille trois cent trente-huit) actions nouvelles les nouveaux actionnaires suivants, ici présents et intervenant:

Souscription - libération

Ensuite:

1. - Monsieur Umur Serter, demeurant à Istanbul, Turquie, a déclaré souscrire 161.055 (cent soixante et un mille cinquante-cinq) actions nouvelles et les libérer par l'apport en nature de 897 (huit cent quatre-vingt-dix-sept) actions de KARMA INTERNATIONAL A.G., société de droit suisse;

2. - Monsieur Mehmet Betil, demeurant à Istanbul, Turquie, a déclaré souscrire 161.055 (cent soixante et un mille cinquante-cinq) actions nouvelles et les libérer par l'apport en nature de 897 (huit cent quatre-vingt-dix-sept) actions de KARMA INTERNATIONAL A.G., société de droit suisse;

3. - Monsieur Bernd Karre, demeurant à Lienz, Autriche, a déclaré souscrire 161.056 (cent soixante et un mille cinquante-six) actions nouvelles et les libérer par l'apport en nature de 898 (huit cent quatre-vingt-dix-huit) actions de KARMA INTERNATIONAL A.G., société de droit suisse;

4. - Monsieur Alvi Mazon, demeurant à Istanbul, Turquie, a déclaré souscrire 161.056 (cent soixante et un mille cinquante-six) actions nouvelles et les libérer par l'apport en nature de 898 (huit cent quatre-vingt-dix-huit) actions de KARMA INTERNATIONAL A.G., société de droit suisse;

5. - Monsieur Ercan Canmutlu, demeurant à Ratingen, Allemagne, a déclaré souscrire 162.043 (cent soixante-deux mille quarante-trois) actions nouvelles et les libérer par l'apport en nature de 903 (neuf cent trois) actions de KARMA INTERNATIONAL A.G., société de droit suisse;

6. - Monsieur Ofer Magen, demeurant à Rijswijk, Pays-Bas, a déclaré souscrire 162.043 (cent soixante-deux mille quarante-trois) actions nouvelles et les libérer par l'apport en nature de 903 (neuf cent trois) actions de KARMA INTERNATIONAL A.G., société de droit suisse;

7. - Monsieur Ron Golan, demeurant à Londres, Angleterre, a déclaré souscrire 54.015 (cinquante-quatre mille quinze) actions nouvelles et les libérer par l'apport en nature de 301 (trois cent une) actions de KARMA INTERNATIONAL A.G., société de droit suisse;

8. - Monsieur Antonis Papaioannou, demeurant à Athènes, Grèce, a déclaré souscrire 54.015 (cinquante-quatre mille quinze) actions nouvelles et les libérer par l'apport en nature de 301 (trois cent une) actions de KARMA INTERNATIONAL A.G., société de droit suisse.

Ces apports ont été vérifiés par un réviseur indépendant, conformément aux dispositions de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales, à savoir par KPMG AUDIT, une société ayant son siège social à Luxembourg, représentée par Monsieur Damotte et Madame Nicolet, réviseurs d'entreprises, qui conclut comme suit:

«Conclusion:

Sur base des vérifications effectuées comme décrit ci-avant, nous n'avons aucune observation à faire sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie. Luxembourg, le 6 décembre 1996.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de fixer un capital autorisé d'un montant de USD 20.000.000,- (vingt millions de dollars US) et d'octroyer tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour effectuer les augmentations, même sans réserver aux actionnaires le droit préférentiel de souscription qui leur appartient.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte totale des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Titre I^{er}. - Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les présents statuts, sous la dénomination de KARMA INTERNATIONAL S.A.

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet.

3.1. La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet.

3.2. La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 4. Durée.

La société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à USD 10.802.880,- (dix millions huit cent deux mille huit cent quatre-vingts US dollars), divisé en 1.080.288 (un million quatre-vingt mille deux cent quatre-vingt-huit) actions d'une valeur nominale de USD 10,- (dix US dollars) chacune.

Art. 6. Modification du capital social.

6.1. Le capital autorisé est fixé à USD 20.000.000,- (vingt millions de US dollars) qui sera divisé en 2.000.000 (deux millions) d'actions de USD 10,- (dix US dollars) chacune.

6.2. Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.3. En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication de l'acte du 9 décembre 1996, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions, avec ou sans prime d'émission et libérées par des apports en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou

de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

6.4. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

6.5. La société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

Art. 7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des actions. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Art. 9. Cession d'actions. Toute transaction d'actions de la société est libre.

Titre III. - Administration, Direction, Surveillance

Art. 10. Conseil d'administration.

10.1. La société est administrée par un conseil composé d'au moins trois et au plus de dix membres, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut pas dépasser trois ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance d'un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou toute autre raison, les administrateurs restants ainsi nommés peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration.

11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par l'assemblée générale. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

11.5. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.

11.7. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Délégation de pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 14. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée par deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 15. Commissaire aux comptes.

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant pas dépasser trois ans, renouvelable.

Titre IV. - Assemblée générale

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale.

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire. L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le deuxième mardi du mois de mai à 15.00 heures.

Art. 18. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Votes. Chaque action donne droit à une voix.

Titre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale.

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de bénéfices.

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, liquidation.

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII. - Disposition générale

Art. 23. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de ne pas nommer de nouveaux administrateurs.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de l'actuel commissaire aux comptes et de lui donner complète décharge pour l'accomplissement de son mandat jusqu'à ce jour.

Septième résolution

L'assemblée décide de nommer la personne suivante en qualité de nouveau commissaire aux comptes, en remplacement du commissaire démissionnaire, son mandat expirant dans trois ans: KPMG AUDIT, ayant son siège à Luxembourg.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois millions six cent soixante-dix mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: M. Betil, U. Serter, A. Mazon, B. Karre, E. Canmutlu, O. Magen, R. Golan, A. Papaioannou, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1996, vol. 95S, fol. 11, case 11. – Reçu 3.440.730 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 1996.

C. Hellinckx.

(00571/215/477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

INTERSELEX EUROPA, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 26.507.

Le bilan au 30 septembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1997, vol. 488, fol. 31, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 1996.

N. Uhl

Pour le Conseil d'Administration

(00560/007/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

INTERSELEX EUROPA, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 26.507.

Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 8 novembre 1996

Messieurs Peter De Proft, Rudy Glorieux, Alain Siaens ont démissionné de leurs fonctions d'Administrateur.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 décembre 1996

Messieurs Mihai Charlier et William De Vijlder ont été nommés Administrateurs, en remplacement de Messieurs Marc Bayot, Jean-Claude Mertens et Marc Weinand.

Composition du Conseil d'Administration

MM. Mihai Charlier
William De Vijlder
Philippe Menier
Willem van Olphen
Yves Wagner.

Réviseur d'Entreprises

COMPAGNIE DE REVISION.

Réquisition aux fins d'inscription au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1997, vol. 488, fol. 31, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00561/007/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

JANOS (EUROFINANCES & PATRIMOINE) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.
R. C. Luxembourg B 51.916.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 1996, vol. 488, fol. 22, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 1997.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(00565/282/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

JANOS (EUROFINANCES & PATRIMOINE) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.
R. C. Luxembourg B 51.916.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme JANOS (EUROFINANCES & PATRIMOINE) S.A. (ci-après la «Société»), tenue à Luxembourg en date du 12 décembre 1996, que:

1. l'assemblée a décidé de transférer le siège social de la Société à L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore;
2. l'assemblée a décidé de nommer aux fonctions d'administrateur en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- Monsieur Jean-Marc Debaty, administrateur de sociétés, résidant à Ans (Belgique);
- Monsieur Federigo Cannizzaro, administrateur de sociétés, résidant à Luxembourg;
- Monsieur Alex Kamarowsky, administrateur de sociétés, résidant à Luxembourg;

le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social au 31 décembre 1995;

3. l'assemblée a décidé de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société, en remplacement de LUX-AUDIT REVISION, la société anonyme LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. (INTERCONSULT), établie et ayant son siège social à L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore;

le mandat du nouveau commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social au 31 décembre 1995.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 1996, vol. 488, fol. 22, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00566/282/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

JANOS (EUROFINANCES & PATRIMOINE) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.
R. C. Luxembourg B 51.916.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société anonyme JANOS (EUROFINANCES & PATRIMOINE) S.A. (ci-après la «Société»), tenue à Luxembourg en date du 20 décembre 1996, que:

1. l'assemblée a approuvé les comptes sociaux de l'exercice social au 31 décembre 1995 et a décidé de reporter la perte enregistrée sur les exercices suivants;
2. sur base de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales, l'assemblée a décidé de ne pas dissoudre la Société;
3. l'assemblée a décidé de donner quitus aux administrateurs de la Société, Messieurs Jean-Marc Debaty, Federigo Cannizzaro et Alex Kamarowsky, ainsi qu'au commissaire aux comptes, LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. (INTERCONSULT);
4. l'assemblée a décidé de renouveler le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période prenant fin à l'assemblée générale annuelle qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social au 31 décembre 1996.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 1996, vol. 488, fol. 22, case 7. – Reçu 500 francs.

(00567/282/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.
Le Receveur (signé): J. Muller.

INVESTITORI ASSOCIATI II S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 52.325.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 10 juillet 1996

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Philippe Alfred Bouckaert de sa fonction d'administrateur et décide de nommer un nouvel administrateur en la personne de Monsieur Roberto Giacobone.

Pour extrait conforme
Pour INVESTITORI ASSOCIATI II S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1997, vol. 488, fol. 32, case 12. – Reçu 500 francs.

(00564/024/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.
Le Receveur (signé): J. Muller.

LYRAMAR INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 34.572.

Le siège de la société est dénoncé avec effet au 20 septembre 1996.

Pour extrait sincère et conforme
KREDIETRUST
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1996, vol. 488, fol. 9, case 1. – Reçu 500 francs.

(00579/526/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.
Le Receveur (signé): J. Muller.

INTERSELEX EUROPA CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 26.508.

Le bilan au 30 septembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1997, vol. 488, fol. 31, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 janvier 1997.

N. Uhl
Pour le Conseil d'Administration

(00562/007/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

INTERSELEX EUROPA CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 26.508.

Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 21 mai 1996

Monsieur Christian Fabert a été coopté Administrateur en remplacement de Messieurs Marcel Degroof et Eric Nols, démissionnaires.

Monsieur Pierre-Yves Goemans a été nommé Président du Conseil d'Administration.

Composition du Conseil d'Administration

MM. Pierre-Yves Goemans, Président
Christian Fabert
Jean Meyer.

Commissaire aux comptes

COMPAGNIE DE REVISION.

Réquisition aux fins d'inscription au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1997, vol. 488, fol. 31, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00563/007/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

JARDINIER-PAYSAGISTE LEMMER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7397 Hunsdorf, 4, rue Alsbich.
R. C. Luxembourg B 50.326.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 19 décembre 1996, vol. 487, fol. 94, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 1996.

*Pour la S.à r.l. JARDINIER-
PAYSAGISTE LEMMER*

*FIDUCIAIRE CENTRALE DU
LUXEMBOURG S.C.*

(00569/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

J.D.F. MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 26.000.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the fourth of December.

Before Maître Camille Hellinckx, notary public residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of J.D.F. MANAGEMENT S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, 10, rue Antoine Jans, trade register Luxembourg section B number 26.000, Incorporated by a deed dated on June 4, 1987, published in the Mémorial C, number 188 of July 1st, 1987 and whose Articles of Association have been amended for the last time by a deed on May 11, 1990, published in the Mémorial C, number 419 of November 15, 1990.

The meeting is presided over by Mr Patrick Van Hees, bachelor of notarial law, residing in Messancy, Belgium..

The chairman appoints as secretary Mr Hubert Janssen, bachelor of law, residing in Torgny, Belgium.

The meeting elects as scrutineer Miss Viviane Diener, employee, residing in Bastendorf.

The chairman requests the notary to act that:

I. - The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II. - As appears from the attendance list, the 3,000 (three thousand) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to liquidate the Company.
2. Nomination of the liquidator, its power (and its compensation).
3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders decide unanimously what follows:

First resolution

Considering that J.D.F. MANAGEMENT S.A. was the management company linked to JAPAN DIVERSIFIED FUND S.A., dissolved by merger with TOKYO PACIFIC HOLDINGS S.A., the meeting decides the anticipative dissolution of the company and its throwing into liquidation for efficiency, marketing-technical and cost-efficiency reasons.

Second resolution

The meeting appoints as liquidator AUTONOME DE REVISION, société civile having its seat in L-2013 Luxembourg. All powers are granted to the liquidator to represent the company at the operations of liquidation, to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the shareholders in proportion to their shareholding.

Its compensation will be calculated accordingly to the scales used by the Réviseurs d'Entreprises Institute in Luxembourg.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le quatre décembre.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme J.D.F. MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 10, rue Antoine Jans, R.C. Luxembourg section B numéro 26.000, constituée suivant acte reçu le 4 juin 1987, publié au Mémorial C, numéro 188 du 1^{er} juillet 1987, et dont les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu le 11 mai 1990, publié au Mémorial C, numéro 419 du 15 novembre 1990.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, licencié en notariat, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire, Monsieur Hubert Janssen, licencié en droit, demeurant à TorgnyRouvroy, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Mademoiselle Viviane Diener, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. - Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II. - Qu'il ressort de la liste de présence que les 3.000 (trois mille) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. - Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de liquider la société.

2. Nomination du liquidateur, détermination de ses pouvoirs et de sa rémunération.

3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Compte tenu du fait que J.D.F. MANAGEMENT S.A. était la société de gestion de JAPAN DIVERSIFIED FUND S.A., dissoute suite à sa fusion avec TOKYO PACIFIC HOLDINGS S.A., l'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation pour des raisons d'efficience, de technique de marketing et de réduction des frais.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur AUTONOME DE REVISION, société civile ayant son siège à L-2013 Luxembourg.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société lors des opérations de liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoir nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions.

Sa rémunération sera calculée sur base des barèmes utilisés par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises à Luxembourg. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, H. Janssen, V. Diener, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1996, vol. 94S, fol. 95, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1996.

C. Hellinckx.

(00570/215/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

KB BONDS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.062.

Le bilan au 30 septembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1996, vol. 488, fol. 9, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KB BONDS, Sicav
KREDIETRUST

C. Lamesch
Chef de Service

J.P. Gomez
Chef de Service

(00572/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

KB BONDS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.062.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 11 décembre 1996

1. KB BONDS - INCOME FUND

L'acompte sur dividende de BEF 900, distribué à chaque action à partir du 16 octobre 1996, est considéré comme dividende final.

2. KB BONDS - CAPITAL FUND

Il n'est distribué aucun dividende.

3. KB BONDS - HIGH INTEREST

L'acompte sur dividende de BEF 1.100, distribué à chaque action de la catégorie DIV à partir du 16 octobre 1996 est considéré comme dividende final; la quotité des résultats revenant à chaque action de la catégorie CAP, à savoir BEF 2.013,94 restera investie dans la société.

4. KB BONDS - STRONG CURRENCY

L'acompte sur dividende de BEF 1.400, distribué à chaque action de la catégorie DIV à partir du 16 octobre 1996 est considéré comme dividende final; la quotité des résultats revenant à chaque action de la catégorie CAP, à savoir BEF 1.930,70 restera investie dans la société.

5. La cooptation en date du 12 mars 1996 de MM. Stefan Duchateau et Luc Sebreghts comme Administrateurs en remplacement de MM. Jan Verhaeghe et Lambert Panis, est ratifiée.

Extrait certifié sincère et conforme
Pour KB BONDS, Sicav
KREDIETRUST

C. Lamesch
Chef de Service

J.P. Gomez
Chef de Service

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1996, vol. 488, fol. 9, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00573/526/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

LUX-CROISSANCE, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 38.527.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Dudelange (Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable (SICAV) dénommée LUX-CROISSANCE, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 19 novembre 1991, publié au Mémorial C, numéro 469 du 23 décembre 1991, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentaire:

- en date du 20 octobre 1992, publié au Mémorial C, numéro 13 du 9 janvier 1993;
- en date du 14 décembre 1992, publié au Mémorial C, numéro 133 du 27 mars 1993.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Norbert Nickels, Inspecteur de Direction à la BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT, Luxembourg, demeurant à Kayl (Luxembourg).

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Claude Schmitz, Attaché de Direction à la BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT, Luxembourg, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Arsène Marx, employé de banque, demeurant à Dalheim (Luxembourg).

Tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

- I. - Que la présente assemblée générale ordinaire a pour

Ordre du jour:

1. - Recevoir et adopter le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'entreprises pour l'exercice clos au 30 septembre 1996.

2. - Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 1996; affectation du bénéfice du compartiment et par classe d'actions.

3. - Donner quitus aux Administrateurs.

4. - Nominations statutaires.

5. - Divers.

II. - Que la présente assemblée a été convoquée par des avis de convocation publiés:

- au journal Luxemburger Wort

les 19 et 28 novembre 1996;

- au Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations C:

- numéro 599 du 19 novembre 1996,

- numéro 616 du 28 novembre 1996.

Les numéros justificatifs de ces publications sont déposés au bureau pour inspection.

III. - Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

IV. - Que conformément à l'article 22 des statuts, la présente assemblée délibère conformément aux prescriptions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et les décisions sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

V. - Qu'en conséquence, la présente assemblée générale ordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale approuve le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'entreprises pour l'exercice clos au 30 septembre 1996, après en avoir reçu lecture.

Deuxième résolution

L'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 1996, tels qu'ils sont présentés, ainsi que l'affectation du bénéfice proposée par le Conseil d'Administration.

Compartiment LUX-CROISSANCE FRANCS:

- Actifs nets au 30.09.1996 2.778.451.012,- LUF

- Bénéfice net réalisé au 30.09.1996 149.437.495,- LUF

L'assemblée décide que:

- la part du montant distribuable du Compartiment revenant aux actions de capitalisation (actions de classe A) sera réinvestie dans ce Compartiment au profit des actionnaires de la classe A;

- la part du montant distribuable du Compartiment revenant aux actions de distribution (actions de classe B) sera distribuée sous forme de dividende à raison de 1.615,- LUF par action, payable à partir du 9 janvier 1997; le solde étant réinvesti.

Troisième résolution

L'assemblée générale ratifie les actes posés par le Conseil d'Administration et donne décharge pleine et entière aux Administrateurs pour l'exercice de leur mandat relatif à l'année sociale se terminant le 30 septembre 1996.

Quatrième résolution

L'assemblée générale constate que l'assemblée générale extraordinaire du 19 novembre 1991 a fixé le mandat des administrateurs pour un terme de six ans, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale en 1997.

L'assemblée approuve la nomination de Monsieur Paul Waringo, Directeur adjoint à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, au poste d'administrateur de la société par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 10 mai 1996. Le mandat de Monsieur Waringo se terminera avec le mandat des autres administrateurs, c'est-à-dire à l'assemblée générale ordinaire en 1997.

Le conseil d'administration se compose donc actuellement des membres suivants:

- Monsieur Raymond Kirsch, président;

- Monsieur Robert Hentgen, vice-président;

- Monsieur Gabriel Deibener, administrateur;

- Monsieur Gilbert Ernst, administrateur;

- Monsieur Jean-Claude Finck, administrateur;

- Monsieur Henri Germeaux, administrateur;

- Monsieur Gilbert Hatz, administrateur;

- Monsieur Jean-Paul Kraus, administrateur;

- Monsieur François May, administrateur;
- Monsieur Alphonse Sinnes, administrateur;
- Monsieur Paul Waringo, administrateur;
- Monsieur Armand Weis, administrateur.

Le mandat du réviseur d'entreprises venant à échéance, l'assemblée générale procède à la nomination du réviseur d'entreprises COOPERS & LYBRAND pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'assemblée générale en 1997.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration des rémunérations pour l'exercice en cours s'élevant à un montant total de LUF 1.268.252,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président a levé la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège de ladite société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Nickels, C. Schmitz, A. Marx, J. Elvinger.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 décembre 1996, vol. 825, fol. 40, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 23 décembre 1996.

J. Elvinger.

(00577/211/109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

KB RENTA, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 23.696.

Le bilan au 30 septembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1996, vol. 488, fol. 9, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 1997.

Certifié sincère et conforme

Pour KB RENTA, SICAV

J.P. Thomas

Directeur Administratif

(00574/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

KB RENTA, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 23.696.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 13 décembre 1996

1. La distribution d'un dividende de DKK 385 par action aux porteurs des actions A du compartiment DECARENTA, enregistrés au 13 décembre 1996 est approuvée, mais la partie des profits attribuables aux actions B de ce compartiment, à savoir DKK 841,35 par action B, est affectée à la réserve en faveur des porteurs des actions B.

Le dividende à distribuer aux porteurs des actions A du compartiment DECARENTA sera payable à partir du 23 décembre 1996 contre remise du coupon n° 4. La date ex-dividende est celle du 16 décembre 1996.

2. La distribution d'un dividende de DEM 62,50 par action aux porteurs des actions A du compartiment DEMRENTA, enregistrés au 13 décembre 1996 est approuvée, mais la partie des profits attribuables aux actions B de ce compartiment, à savoir DEM 73,05 par action B, est affectée à la réserve en faveur des porteurs des actions B.

Le dividende à distribuer aux porteurs des actions A du compartiment DEMRENTA sera payable à partir du 23 décembre 1996 contre remise du coupon n° 4. La date ex-dividende est celle du 16 décembre 1996.

3. La distribution d'un dividende de ECU 36,50 par action aux porteurs des actions A du compartiment ECURENTA, enregistrés au 13 décembre 1996 est approuvée, mais la partie des profits attribuables aux actions B de ce compartiment, à savoir ECU 75,80 par action B, est affectée à la réserve en faveur des porteurs des actions B.

Le dividende à distribuer aux porteurs des actions A du compartiment ECURENTA sera payable à partir du 23 décembre 1996 contre remise du coupon n° 4. La date ex-dividende est celle du 16 décembre 1996.

4. La distribution d'un dividende de NLG 62,50 par action aux porteurs des actions A du compartiment GULDENRENTA, enregistrés au 13 décembre 1996 est approuvée, mais la partie des profits attribuables aux actions B de ce compartiment, à savoir NLG 73,56 par action B, est affectée à la réserve en faveur des porteurs des actions B.

Le dividende à distribuer aux porteurs des actions A du compartiment GULDENRENTA sera payable à partir du 23 décembre 1996 contre remise du coupon n° 4. La date ex-dividende est celle du 16 décembre 1996.

5. La distribution d'un dividende de ITL 120.000 par action aux porteurs des actions A du compartiment LIRARENTA, enregistrés au 13 décembre 1996 est approuvée, mais la partie des profits attribuables aux actions B de ce compartiment, à savoir ITL 127.117 par action B, est affectée à la réserve en faveur des porteurs des actions B.

Le dividende à distribuer aux porteurs des actions A du compartiment LIRARENTA sera payable à partir du 23 décembre 1996 contre remise du coupon n° 4. La date ex-dividende est celle du 16 décembre 1996.

6. La distribution d'un dividende de BEF 1.400 par action aux porteurs des actions A du compartiment OBLIRENTA, enregistrés au 13 décembre 1996 est approuvée, mais la partie des profits attribuables aux actions B de ce compartiment, à savoir BEF 2.348,75 par action B, est affectée à la réserve en faveur des porteurs des actions B.

Le dividende à distribuer aux porteurs des actions A du compartiment OBLIRENTA sera payable à partir du 23 décembre 1996 contre remise du coupon n° 4. La date ex-dividende est celle du 16 décembre 1996.

7. La distribution d'un dividende de ESP 4.850 par action aux porteurs des actions A du compartiment PESETARENTA, enregistrés au 13 décembre 1996 est approuvée, mais la partie des profits attribuables aux actions B de ce compartiment, à savoir ESP 6.099,52 par action B, est affectée à la réserve en faveur des porteurs des actions B.

Le dividende à distribuer aux porteurs des actions A du compartiment PESETARENTA sera payable à partir du 23 décembre 1996 contre remise du coupon n° 4. La date ex-dividende est celle du 16 décembre 1996.

8. Pour les compartiments - CANARENTA, - DOLLARENTA et - SWISSRENTA, il n'est pas distribué de dividende pour l'exercice clôturé au 30 septembre 1996.

9. La cooptation en date du 12 mars 1996 de MM. Stefan Duchateau et Luc Sebreghs comme Administrateurs en remplacement de MM. Jan Verhaeghe et Lambert Panis est ratifiée.

Extrait certifié sincère et conforme
Pour KB RENTA, SICAV
J.P. Thomas
Directeur Administratif

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1996, vol. 488, fol. 9, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(00575/526/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

L-OR-O-A, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le treize décembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Madame Heide Schaper, maître-bijoutier, demeurant à F-77850 Hericy.

Laquelle comparante a déclaré être l'unique associée - suite à une cession de parts sous seing privé enregistrée à Esch-sur-Alzette, le 16 mai 1996, vol. 3030, fol. 3, case 2, de la société L-OR-O-A, avec siège à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 20 janvier 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 237 du 22 mai 1993.

Laquelle comparante a déclaré céder ses 500 parts sociales à la valeur nominale à Madame Fabienne Belnou, gérante, demeurant à Hagen, laquelle accepte.

En conséquence, l'article 5, 2^e alinéa des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Deuxième alinéa.** Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- Madame Heide Schaper, préqualifiée	500 parts
- Madame Fabienne Belnou, préqualifiée	500 parts
Total: mille parts sociales	1.000 parts

Les nouvelles associées déclarent nommer comme unique gérante, Madame Fabienne Belnou, préqualifiée, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Frais

Tous frais et honoraires engendrés par le présent acte sont estimés à environ vingt mille francs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues de Nous, notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont toutes signé avec le notaire la présente minute.

Signé: H. Schaper, F. Belnou, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 décembre 1996, vol. 830, fol. 6, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 24 décembre 1996.

G. d'Huart.

(00576/207/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

MAECOBA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Senningerberg, 5, rue Höhenhof.

R. C. Luxembourg B 51.814.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, vol. 488, fol. 33, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 1997.

Signature.

(00580/693/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

LUXRADIO, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 40.314.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 444 du 5 octobre 1992.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 3 janvier 1997, vol. 488, fol. 27, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 1997.

(00578/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

MAISON ART DE VIVRE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3730 Rumelange, 13, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 39.931.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 19 décembre 1996, vol. 487, fol. 94, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 1997.

*Pour la S.à r.l. MAISON ART DE
VIVRE LUXEMBOURG
FIDUCIAIRE CENTRALE DU
LUXEMBOURG S.C.*

(00581/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

MARNATMAJ S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 45.436.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1996, vol. 488, fol. 9, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 1997.

*Pour MARNATMAJ S.A.
KREDIETRUST
Signatures*

(00584/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

MARNATMAJ S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 45.436.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 26 juin 1996

- La démission de Monsieur Marc Mommaerts, Administrateur, est acceptée et Monsieur Guy Lammar, employé privé, Itzig est nommé Administrateur en son remplacement jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 1999.

*Certifié sincère et conforme
MARNATMAJ S.A.
Signatures*

Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1996, vol. 488, fol. 9, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00585/526/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

MANGEN CONSTRUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8411 Steinfort, 8A, rue des Carrières.
R. C. Luxembourg B 43.028.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 19 décembre 1996, vol. 487, fol. 94, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 1997.

*Pour la S.A. MANGEN CONSTRUCTIONS
FIDUCIAIRE CENTRALE DU
LUXEMBOURG S.C.*

(00582/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

MANGEN CONSTRUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8411 Steinfort, 8A, rue des Carrières.
R. C. Luxembourg B 43.028.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 juillet 1996

Conseil d'Administration

- Monsieur Joseph Elsen, conducteur civil, demeurant à Steinfort;
- Monsieur Jean-Marie Heynen, conducteur, demeurant à Hondelange (Belgique);
- Madame Suzette Mangen, sans état, demeurant à Steinfort.

Commissaire aux comptes

LUX-AUDIT S.A., avec siège 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Les mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2001.
Luxembourg, le 5 juillet 1996.

Pour extrait conforme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1996, vol. 487, fol. 94, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(00583/503/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

MARRONI FINANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 21.180.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 26 septembre 1995

- Le mandat d'Administrateur de Madame Yolande Johanns et de Messieurs Carlo Schlessler et Germain Menager est reconduit pour une nouvelle période statutaire de trois ans jusqu'à l'Assemblée Générale de 1998.
- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A. est reconduit pour une nouvelle période de trois ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 1998.

Certifié sincère et conforme
MARRONI FINANCES S.A.

Signatures
Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1996, vol. 488, fol. 9, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00586/526/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

M.B.F. ADVISORY COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 45.751.

Le bilan au 30 septembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 1997, vol. 498, fol. 29, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 1997.

M.B.F. ADVISORY COMPANY S.A.

Signature
Administrateur

(00587/046/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

M.B.F. ADVISORY COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 45.751.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg, le 18 décembre 1996 à 10.00 heures

Résolution

L'Assemblée renouvelle le mandat des administrateurs, Messieurs Philippe Goimard, Didier Miqueu et Arnaud Dubois pour une année ainsi que le mandat du Commissaire aux Comptes, COOPERS & LYBRAND pour un an.

Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

A. Dubois
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 1997, vol. 488, fol. 29, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00588/046/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

MET-LUX METALLISEURS LUXEMBOURGEOIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.
R. C. Luxembourg B 53.778.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix décembre.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MET-LUX METALLISEURS LUXEMBOURGEOIS S.A., ayant son siège social à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 53.778, constituée suivant acte reçu le 24 janvier 1996, publié au Mémorial C, numéro 198 du 18 avril 1996 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus:

- en date du 7 août 1996, publié au Mémorial C, numéro 575 du 8 novembre 1996;
- en date du 30 août 1996, publié au Mémorial C, numéro 598 du 19 novembre 1996;
- en date du 5 novembre 1996, non encore publié.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire, Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Patrick Van Hees, employé privé, demeurant à Messancy (Belgique).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. - Augmentation du capital social de LUF 13.500.000,- pour le porter de son montant actuel de LUF 24.645.000,- à LUF 38.145.000,- par la création et l'émission de 13.500 actions nouvelles, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2. Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.

3. Modification afférente de l'article cinq des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de LUF 13.500.000,- (treize millions cinq cent mille francs luxembourgeois) pour le porter de son montant actuel de LUF 24.645.000,- (vingt-quatre millions six cent quarante-cinq mille francs luxembourgeois) à LUF 38.145.000,- (trente-huit millions cent quarante-cinq mille francs luxembourgeois), par la création et l'émission de 13.500 (treize mille cinq cents) actions nouvelles de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 13.500 (treize mille cinq cents) actions nouvelles:

1. - la société anonyme de droit luxembourgeois ALETTA S.A., ayant son siège social à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen, à concurrence de 8.310 (huit mille trois cent dix) actions;

2. - la société anonyme de droit luxembourgeois BAAL S.A., ayant son siège social à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen, à concurrence de 5.190 (cinq mille cent quatre-vingt-dix) actions.

Souscription - libération

Ensuite les sociétés ALETTA S.A. et BAAL S.A., prédésignées, ici représentées par Madame Romaine Scheifer-Gillen, préqualifiée, en vertu de deux procurations dont mention ci-avant;

ont, par leur représentante susnommée, déclaré souscrire les 13.500 (treize mille cinq cents) actions nouvelles, chacune pour le nombre pour lequel elle a été admise, et les libérer intégralement moyennant des versements en numéraire à un compte bancaire au nom de la société anonyme MET-LUX METALLISEURS LUXEMBOURGEOIS S.A., prédésignée, de sorte que la somme de LUF 13.500.000,- (treize millions cinq cent mille francs luxembourgeois) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire;

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa 1^{er}.** Le capital social souscrit est fixé à LUF 38.145.000,- (trente-huit millions cent quarante-cinq mille francs luxembourgeois), représenté par 38.145 (trente-huit mille cent quarante-cinq) actions de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales et entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cent quatre-vingt-quinze mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. Scheifer-Gillen, A. Thill, P. Van Hees, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1996, vol. 95S, fol. 12, case 3. – Reçu 135.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 1996.

C. Hellinckx.

(00589/215/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

MET-LUX METALLISEURS LUXEMBOURGEOIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 53.778.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 1996.

Pour le notaire
Signature

(00590/215/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

MILLER & PORTLAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 37.126.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1997, vol. 488, fol. 29, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

AFFECTATION DU RESULTAT

Report à nouveau CHF (23.045,85)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 1997.

Signature.

(00591/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

WOLFF INTERNATIONAL, Société Anonyme.

(anc. PARTIFIN S.A.)

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le deux décembre.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PARTIFIN S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié reçu en date du 5 juin 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 311 du 31 octobre 1989.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Danielle Schroeder, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire, Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Charles Schmit, employé privé, demeurant à Capellen.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, Madame la Présidente prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les cinq mille (5.000) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'assemblée peut

décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Changement de la dénomination de la société en WOLFF INTERNATIONAL S.A.

2.- Modification subséquente de l'article premier des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de PARTIFIN S.A. en WOLFF INTERNATIONAL S.A.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier la première phrase de l'article premier des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Premier phrase.** Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de WOLFF INTERNATIONAL S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Schroeder, C. Schmit, S. Schieres, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1996, vol. 94S, fol. 76, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 1996.

C. Hellinckx.

(00597/215/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

WOLFF INTERNATIONAL, Société Anonyme.

(anc. PARTIFIN S.A.).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 1997.

C. Hellinckx.

(00598/215/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

MISSOG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 28.011.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1996, vol. 488, fol. 9, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 1996.

MISSOG S.A.

B. Faber

C. Schlessler

Administrateur

Administrateur

(00592/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

OZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 48.867.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 31 décembre 1996, vol. 488, fol. 20, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 1997.

Signature.

(00596/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

OPERA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 47.737.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 1996, vol. 488, fol. 21, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 janvier 1997.

Pour la société
Signature

(00593/651/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

OPERA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 47.737.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société tenue le 23 décembre 1996 à 11.00 heures précises au siège social de la société

Deuxième résolution

Etant donné que les pertes cumulées au 31 décembre 1995 excèdent 50% du capital social de la Société et conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales, l'Assemblée décide de ne pas dissoudre la Société. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission de Mme Sylvie Mc Gaw de ses fonctions d'administrateur de la Société et nomme en son remplacement la société Mc GAW & WING, ayant son siège social au 54, avenue Pasteur à L-2310 Luxembourg. Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Décharge pleine et entière est accordée à l'administrateur démissionnaire.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme
Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 1996, vol. 488, fol. 21, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00594/651/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

ORIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Dudelange.
R. C. Luxembourg B 51.086.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 décembre 1996, vol. 305, fol. 11, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 3 janvier 1997.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.
Signature

(00595/612/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

SAMGWYM HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 20.933.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting held on July 7th, 1995

- Mr François-Marc Lanners, Mr Carlo Schlessler and Mr Germain Menager are re-elected Directors for a new statutory term of six years until the annual general meeting of 2001.

- FIN-CONTROLE S.A. is re-elected Statutory Auditor for a new statutory term of six years until the annual general meeting of 2001.

Certified true extract
SAMGWYM HOLDINGS S.A.
Signature Signature
Director Director

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1996, vol. 488, fol. 9, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00616/526/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

PAYSAGES LUXEMBOURGEOIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 24.023.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 décembre 1996, vol. 305, fol. 11, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 janvier 1997.

FIDUCIAIRAE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(00599/612/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

PERIOSTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 51.308.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1996, vol. 488, fol. 9, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 1997.

PERIOSTE S.A.

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

(00600/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

P.G.S., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 29.638.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 décembre 1996, vol. 305, fol. 12, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 janvier 1997.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES

Signature

(00601/612/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

POLERNA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 20.940.

Le bilan au 31 mai 1996, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1996, vol. 488, fol. 9, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POLERNA HOLDING S.A.

A. Renard	J.P. Reiland
Administrateur	Administrateur

(00602/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

RUBBERMAID LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-4578 Differdange, Z.I. Hahneboesch.
R. C. Luxembourg B 46.419.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the thirteenth of December.

Before Maître Camille Hellinckx, notary public, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of RUBBERMAID EUROPE S.A., a société anonyme, having its registered office at L-2557 Luxembourg, 13A, rue Robert Stumper, R. C. Luxembourg section B number 46.419, incorporated by a deed established on the 14th of January 1994, published in the Mémorial C number 149 of the 19th of April 1994; and whose Articles of Association have been amended by several deeds enacted:

- on September 23rd, 1994, published in the Mémorial C number 549 of December 12th, 1994;
- on November 21st November, 1995, published in the Mémorial C number 42 of January 23, 1996;
- on June 25th, 1996, published in the Mémorial C number 487 of September 30, 1996;
- on August 28th, 1996, published in the Mémorial C number 584 of November 12, 1996;

The meeting was presided over by Mrs Patricia Thill, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mr Patrick Van Hees, bachelor of notarial law, residing in Messancy (Belgium).

The meeting elected as scrutineer Mr Hubert Janssen, bachelor of law, residing in Torgny (Belgium).

The chairman requested the notary to record that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed and registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list, the 394,000 (three hundred and ninety-four thousand) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Amendment of Article four, first paragraph, of the Articles of Incorporation to read as follows:

«The Company's purpose is to manufacture plastic consumer and commercial products, to distribute and sell these and other products locally manufactured or sourced from outside.»

2. Transfer of the Head Office from Luxembourg to Differdange and consequent amendment of Article three, first paragraph, of the Articles of Incorporation.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to modify Article four, first paragraph of the Articles of Incorporation to read as follows:

«The Company's purpose is to manufacture plastic consumer and commercial products, to distribute and sell these and other products locally manufactured or sourced from outside.»

Second resolution

The meeting decides to transfer the Head Office from Luxembourg to Differdange, L-4578, Zone Industrielle de Hahneboesch, Niederkorn, and consequently to amend Article three, first paragraph, of the Articles of Incorporation to read as follows:

«The Head Office of the Company is in Differdange.»

Third resolution

The meeting decides to modify consequently the French version of the hereabove mentioned Articles.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le treize décembre.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RUBBERMAID EUROPE S.A., ayant son siège social à L-2557 Luxembourg, 13A, rue Robert Stumper, R. C. Luxembourg section B numéro 46.419, constituée suivant acte en date du 14 janvier 1994, publié au Mémorial C numéro 149 du 19 avril 1994 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises:

- par acte du 23 septembre 1994, publié au Mémorial C numéro 549 du 30 décembre 1994;
- par acte du 21 novembre 1995, publié au Mémorial C numéro 42 du 23 janvier 1996;
- par acte du 25 juin 1996, publié au Mémorial C numéro 4487 du 30 septembre 1996;
- par acte du 28 août 1996, publié au Mémorial C numéro 584 du 12 novembre 1996.

L'assemblée était présidée par Maître Patricia Thill, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président a désigné comme secrétaire Monsieur Patrick Van Hees, licencié en notariat, demeurant à Messancy (Belgique).

L'assemblée a choisi comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, licencié en droit, demeurant à Torgny (Belgique).

Le président a prié le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de la liste de présence que les 394.000 (trois cent quatre-vingt-quatorze mille) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article quatre, premier paragraphe des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la fabrication d'objets en plastique et de produits commerciaux, la distribution et la vente de ceux-ci et d'autres produits fabriqués localement ou provenant de l'étranger.»

PROMOCULTURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1424 Luxembourg, 14, rue Duchscher.
R. C. Luxembourg B 10.243.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1997, vol. 488, fol. 29, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(00604/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

PROSPECT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 15.471.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1996, vol. 488, fol. 9, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 1997.

PROSPECT HOLDING S.A.

Signature Signature

Administrateur Administrateur

(00605/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

**RAKI HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. RAKI S.A., Société Anonyme Holding).**

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix décembre.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding RAKI S.A., ayant son siège social à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen, en voie d'inscription au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 novembre 1996, non encore publié au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire, Monsieur Patrick Van Hees, employé privé, demeurant à Messancy (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach. Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. - Augmentation du capital pour le porter de son montant actuel de ITL 80.000.000,- à ITL 1.840.000.000,-, par la création et l'émission de 1.760 actions nouvelles de ITL 1.000.000,- chacune.

L'actionnaire minoritaire renonce à toute souscription et l'augmentation est ainsi souscrite intégralement par Monsieur Enrico Banci.

2. - Dans la dénomination il faudrait inclure le mot «Holding», ce qui ferait RAKI HOLDING S.A.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de ITL 1.760.000.000,- (un milliard sept cent soixante millions de liras italiennes), pour le porter de son montant actuel de ITL 80.000.000,- (quatre-vingts millions de liras italiennes) à ITL 1.840.000.000,- (un milliard huit cent quarante millions de liras italiennes), par la création et l'émission de 1.760 (mille sept cent soixante) actions nouvelles de ITL 1.000.000,- (un million de liras italiennes) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des 1.760 (mille sept cent soixante) actions nouvelles l'actionnaire majoritaire Monsieur Enrico Banci, industriel, demeurant à Prato, Via C. Balbo 40 (Italie).

Souscription - libération

Ensuite Monsieur Enrico Banci, préqualifié, ici représenté par Madame Romaine Scheifer-Gillen, préqualifiée, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant;

a, par sa représentante susnommée, déclaré souscrire les 1.760 (mille sept cent soixante) actions nouvelles et les libérer intégralement moyennant versement en numéraire à un compte bancaire au nom de la société RAKI S.A., prédé-signée, de sorte que la somme de ITL 1.760.000.000,- (un milliard sept cent soixante millions de liras italiennes) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à ITL 1.840.000.000,- (un milliard huit cent quarante millions de liras italiennes), représenté par 1.840 (mille huit cent quarante) actions de ITL 1.000.000,- (un million de liras italiennes) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en RAKI HOLDING S.A. et de modifier en conséquence l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de RAKI HOLDING S.A.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre cent cinquante mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. Scheifer-Gillen, A. Thill, P. Van Hees, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1996, vol. 95S, fol. 12, case 4. – Reçu 368.896 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 1996.

C. Hellinckx.

(00606/215/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

RAKI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 1996.

Pour le notaire

Signature

(00607/215/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

RAMACOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.

R. C. Luxembourg B 52.792.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1997, vol. 488, fol. 29, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(00608/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

RPM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3961 Ehrlange, 7F, Am Brill.

R. C. Luxembourg B 26.599.

Le bilan au 30 mai 1996, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1997, vol. 488, fol. 29, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(00612/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

RED BERRY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 35.328.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1996, vol. 488, fol. 9, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RED BERRY S.A.

Y. Johanns J.-R. Bartolini
Administrateur Administrateur

(00609/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

RED BERRY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 35.328.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 20 juin 1996

1. Monsieur Claude Hermes, employé privé, demeurant à Bertrange est nommé Administrateur en remplacement de M. Marc Mommaerts. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2002;

2. Madame Yolande Johanns et Monsieur Jean-Robert Bartolini sont renommés en tant qu'Administrateurs pour une période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale de 2002.

FIN-CONTROLE S.A. est renommée Commissaire aux Comptes pour une période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2002.

Pour extrait sincère et conforme
RED BERRY S.A.

Y. Johanns J.-R. Bartolini
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1996, vol. 488, fol. 9, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00610/526/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

RESTAURANT RANCIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 25.801.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 décembre 1996, vol. 305, fol. 12, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 janvier 1997.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES

Signature

(00611/612/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

SAMANTHA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 37.521.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1997, vol. 488, fol. 31, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 1997.

SAMANTHA S.A.

Signature

(00615/588/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

ETABLISSEMENT SCHICKES ROBERT ET CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bereldange, 10, rue du Pont.
R. C. Luxembourg B 48.013.

Le bilan au 31 décembre 1994 ainsi que le bilan au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 2 janvier 1997, vol. 488, fol. 25, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 1997.

R. Moris.

(00618/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

SATELLITE NETWORK SYSTEMS - EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 99, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 45.236.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 1996, vol. 488, fol. 5, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 1996.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS S.C.

Signature

(00617/592/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

SERRURERIE CALMUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2174 Luxembourg-Bonnevoie, 19, rue du Mur.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 19 décembre 1996, vol. 487, fol. 94, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 1997.

Pour la S.à r.l. SERRURERIE CALMUS

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.C.

(00619/503/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

S.I.B.P., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 26B, rue Albert 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 27.494.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Dudelange (Luxembourg), en date du 6 décembre 1996, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 décembre 1996, volume 825, folio 40, case 5, que la société anonyme holding S.I.B.P., ayant son siège social à L-1117 Luxembourg, 26B, rue Albert 1^{er}, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 27.494, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 février 1988, publié au Mémorial C numéro 125 du 11 mai 1989, au capital social de BEF 2.000.000,- (deux millions de francs belges), représenté par 200 (deux cents) actions d'une valeur nominale de BEF 10.000,- (dix mille francs belges) chacune, entièrement libérées, a été dissoute et liquidée par le fait d'une décision de l'actionnaire unique, réunissant entre ses mains la totalité des actions de la société anonyme holding S.I.B.P., prédésignée.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 24 décembre 1996.

J. Elvinger.

(00620/211/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

SIGMA ASSOCIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 26.289.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1997, vol. 488, fol. 31, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 1997.

SIGMA ASSOCIES S.A.

Signature

(00623/588/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

S.L.L.S., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5460 Trintange, 25, rue de Remich.
R. C. Luxembourg B 5.677.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1997, vol. 488, fol. 29, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(00624/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

SICAV FRANCE-LUXEMBOURG, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 26.560.

—
Extrait des résolutions prises par voie circulaire avec effet au 16 septembre 1996

Il est décidé de nommer M. Rafik Fischer comme Directeur Général de la SICAV en remplacement de M. Marc-Hubert Henry, qui a démissionné.

M. Rafik Fischer a les mêmes pouvoirs que ceux attribués à son prédécesseur.

Certifié sincère et conforme
Pour SICAV FRANCE-LUXEMBOURG
KREDIETRUST S.A.

C. Lamesch J.-P. Gomez
Chef de Service Chef de Service

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1996, vol. 488, fol. 9, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00621/526/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

SIDERTUBES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 13.179.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 21 novembre 1996

1. La démission de M. Paolo Rocca est acceptée.

2. La cooptation de M. Giansandro Bassetti, Administrateur de sociétés, demeurant à Milan (I) en remplacement de M. Filipo Grossi, démissionnaire, est acceptée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 1997.

Pour extrait sincère et conforme
SIDERTUBES S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1996, vol. 488, fol. 9, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00622/526/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

SORGREL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 45.275.

—
Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1996, vol. 488, fol. 9, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SORGREL HOLDING S.A.

E. Irthum A. Renard
Administrateur Administrateur

(00627/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

SORGREL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 45.275.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 25 juin 1996

- la démission de Monsieur Marc Mommaerts de son mandat d'Administrateur est acceptée.

- est nommé nouvel Administrateur en son remplacement, Monsieur Hubert Hansen, licencié en droit, Mersch. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 1998.

Certifié sincère et conforme
SORGREL HOLDING S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1996, vol. 488, fol. 9, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00628/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

SOGECOFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 33, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 43.567.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 1996, vol. 488, fol. 99, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 1997.

Signature.

(00625/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

SOCOGES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.
R. C. Luxembourg B 31.672.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 13 décembre 1996

Présents:

Monsieur Pierre Galand, Administrateur-délégué

Monsieur Christophe Blondeau, Administrateur

Monsieur Mohamed Nijar, Administrateur.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre Galand à 11 heures.

Comme seul point à l'ordre du jour:

Changement du siège social.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de transférer le siège social du

3, rue de l'Industrie, L-1811 Luxembourg au

2, rue du Fort Wallis, L-2714 Luxembourg.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11.30 heures.

P. Galand	M. Nijar	C. Blondeau
Administrateur	Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1997, vol. 488, fol. 26, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00626/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

STASIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Senningerberg, 5, rue Höhenhof.
R. C. Luxembourg B 43.767.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, vol. 488, fol. 33, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(00629/693/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

TAUFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 52.951.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le treize décembre.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société anonyme SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 13.859, représentée aux fins des présentes par Monsieur Claudio Bacceli, conseiller de banque, demeurant à Luxembourg et Monsieur Federico Franzina, fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spéciale du conseil d'administration de la société anonyme TAUFIN INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 52.951, constituée suivant acte reçu le 23 novembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 38 du 20 janvier 1996 et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 13 décembre 1996; un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Laquelle comparante, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter, ainsi qu'il suit, ses déclarations et constatations:

I. Que le capital social de la société anonyme TAUFIN INTERNATIONAL S.A., prédésignée, s'élève actuellement à ITL 220.000.000,- (deux cent vingt millions de lires italiennes), représenté par 2.200 (deux mille deux cents) actions de ITL 100.000,- (cent mille lires italiennes) chacune, entièrement libérées.

II. Qu'aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à ITL 4.000.000.000,- (quatre milliards de lires italiennes) et le conseil d'administration a été autorisé à décider de la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue, la publication ayant été faite au Mémorial C le 20 janvier 1996.

III. Que le conseil d'administration, en sa réunion du 13 décembre 1996 et en conformité avec les pouvoirs lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de ITL 3.780.000.000,- (trois milliards sept cent quatre-vingts millions de lires italiennes), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de ITL 220.000.000,- (deux cent vingt millions de lires italiennes) à 4.000.000.000,- (quatre milliards de lires italiennes), par la création et l'émission de 37.800 (trente-sept mille huit cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de ITL 100.000,- (cent mille lires italiennes) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

IV. Que le conseil d'administration, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire avait renoncé à son droit préférentiel de souscription, a accepté la souscription de la totalité des actions nouvelles par l'actionnaire majoritaire, savoir la société anonyme TAUFIN S.p.A., ayant son siège à Rome, Italie.

V. Que les 37.800 (trente-sept mille huit cents) actions nouvelles ont été souscrites par le souscripteur prédésigné et libérées intégralement en numéraire par un versement à un compte bancaire au nom de la société TAUFIN INTERNATIONAL S.A., prédésignée, de sorte que la somme de ITL 3.780.000.000,- (trois milliards sept cent quatre-vingts millions de lires italiennes) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération.

VI. Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à ITL 4.000.000.000,- (quatre milliards de lires italiennes), représenté par 40.000 (quarante mille) actions d'une valeur nominale de ITL 100.000,- (cent mille lires italiennes) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de neuf cent mille francs luxembourgeois.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Bacceli, F. Franzina, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 1996, vol. 95S, fol. 17, case 12. – Reçu 787.374 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 1996.

C. Hellinckx.

(00632/215/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

TAUFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 52.951.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 1996.

*Pour le notaire
Signature*

(00633/215/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

TIZKOR INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 56.424.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 6 janvier 1997 que Madame Joëlle Mamane, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, a été nommée administrateur-délégué de la société.

*Pour modification
- réquisition -*

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1997, vol. 488, fol. 34, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00635/677/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

STYL'EX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Sandweiler.
R. C. Luxembourg B 36.501.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 décembre 1996, vol. 305, fol. 12, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 janvier 1997.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES

Signature

(00630/612/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

TALANTA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 44.844.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 31 décembre 1996, vol. 488, fol. 20, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 1997.

Signature.

(00631/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

TECOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 44.589.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 décembre 1996, vol. 305, fol. 11, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 janvier 1997.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES

Signature

(00634/612/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

TRANSPORT PETER SCHUMACHER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 32.302.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Diekirch, le 17 décembre 1996, vol. 258, fol. 22, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH

Signature

(00638/561/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

VAUBAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 54.210.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trois décembre.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société anonyme SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 13.859, représentée par Monsieur Gustave Stoffel, directeur adjoint de banque, demeurant à Wecker et Madame Maryse Santini, fondé de pouvoir, demeurant à Bettembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spéciale du conseil d'administration de la société anonyme VAUBAN INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 54.210, constituée suivant acte reçu le 15 mars 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 278 en date du 7 juin 1996, et dont les statuts ont été modifiés par acte du 4 avril 1996, publié au Mémorial C numéro 337 du 13 juillet 1996,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 2 décembre 1996; un extrait du procès-verbal de la dite réunion, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter, ainsi qu'il suit, ses déclarations et constatations:

I. Que le capital social de la société anonyme VAUBAN INTERNATIONAL S.A., prédésignée, s'élève actuellement à ITL 1.300.000.000,- (un milliard trois cents millions de lires italiennes), représenté par 1.300 (mille trois cents) actions d'une valeur nominale de ITL 1.000.000,- (un million de lires italiennes) chacune, entièrement libérées.

II. Qu'aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à ITL 10.000.000.000,- (dix milliards de lires italiennes) et le conseil d'administration a été autorisé à décider de la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III. Que le conseil d'administration, en sa réunion du 2 décembre 1996 et en conformité avec les pouvoirs lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de ITL 100.000.000,- (cent millions de lires italiennes), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de ITL 1.300.000.000,- (un milliard trois cents millions de lires italiennes) à ITL 1.400.000.000,- (un milliard quatre cents millions de lires italiennes), par la création et l'émission de 100 (cent) actions nouvelles d'une valeur nominale de ITL 1.000.000,- (un million de lires italiennes) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

IV. Que le conseil d'administration, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire avait renoncé à son droit préférentiel de souscription, a accepté la souscription de la totalité des actions nouvelles par l'actionnaire majoritaire.

V. Que les 100 (cent) actions nouvelles ont été souscrites par le souscripteur prédésigné et libérées intégralement en numéraire par un versement à un compte bancaire au nom de la société VAUBAN INTERNATIONAL S.A., prédésignée, de sorte que la somme de ITL 100.000.000,- (cent millions de lires italiennes) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscriptions et libération.

VI. Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à ITL 1.400.000.000,- (un milliard quatre cents millions de lires italiennes), représenté par 1.400 (mille quatre cents) actions d'une valeur nominale de ITL 1.000.000,- (un million de lires italiennes) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinquante-cinq mille francs luxembourgeois.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. Stoffel, M. Santini, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 1996, vol. 94S, fol. 81, case 9. – Reçu 21.010 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1996.

C. Hellinckx.

(00645/215/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

VAUBAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 54.210.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour le notaire

C. Hellinckx

(00646/215/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

UNIAXE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 46.254.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1996, vol. 488, fol. 9, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIAXE S.A.

Y. Johanns J.-P. Reiland
Administrateur Administrateur

(00642/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

TRANS-RE S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
H. R. Luxembourg B 33.329.

Aus einer Verzichtserklärung vom 13. Dezember 1996 geht hervor, dass Herr Ulrich Kirk, wohnhaft in L-6969 Oberanven, 10, bei der Aarnesch, auf sein Mandat als Verwaltungsratsmitglied im Verwaltungsrat der TRANS-RE S.A. mit sofortiger Wirkung verzichtet.

Für gleichlautenden Auszug
Für den Verwaltungsrat, die Geschäftsleitung
H. Stoffel A. Weber
Administrateur-Directeur Directeur

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1997, vol. 488, fol. 32, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00639/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

**SCAR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. ULURU S.A.).**

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix décembre.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding ULURU S.A., ayant son siège social à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen, en voie d'inscription au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 novembre 1996, non encore publié au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire, Monsieur Patrick Van Hees, employé privé, demeurant à Messancy (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital pour le porter de son montant actuel de ITL 80.000.000,- à ITL 1.840.000.000,-, par la création et l'émission de 1.760 actions nouvelles de ITL 1.000.000,- chacune.

L'actionnaire minoritaire renonce à toute souscription et l'augmentation est ainsi souscrite intégralement par Monsieur Luigi Banci.

2. Changement de la dénomination sociale en SCAR HOLDING S.A.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et, après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de ITL 1.760.000.000,- (un milliard sept cent soixante millions de liras italiennes), pour le porter de son montant actuel de ITL 80.000.000,- (quatre-vingts millions de liras italiennes) à ITL 1.840.000.000,- (un milliard huit cent quarante millions de liras italiennes) par la création et l'émission de 1.760 (mille sept cent soixante) actions nouvelles de ITL 1.000.000,- (un million de liras italiennes) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire avait renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des 1.760 (mille sept cent soixante) actions nouvelles l'actionnaire majoritaire Monsieur Luigi Banci, industriel, demeurant à Montemurlo, Via del Villaggio 43/6 (Italie).

Souscription - Libération

Ensuite Monsieur Luigi Banci, préqualifié, ici représenté par Madame Romaine Scheifer-Gillen, préqualifiée, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant;

a, par sa représentante susnommée, déclaré souscrire les 1.760 (mille sept cent soixante) actions nouvelles et les libérer intégralement moyennant versement en numéraire à un compte bancaire au nom de la société ULURU S.A.,

prédéterminée, de sorte que la somme de ITL 1.760.000.000,- (un milliard sept cent soixante millions de lires italiennes) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à ITL 1.840.000.000,- (un milliard huit cent quarante millions de lires italiennes), représenté par 1.840 (mille huit cent quarante) actions de ITL 1.000.000,- (un million de lires italiennes) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en SCAR HOLDING S.A. et de modifier, en conséquence, l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de SCAR HOLDING S.A.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre cent cinquante mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. Scheifer-Gillen, P. Van Hees, A. Thill, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1996, vol. 95S, fol. 12, case 5. – Reçu 368.896 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 1996.

C. Hellinckx.

(00640/215/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

SCAR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 1996.

Pour le notaire
Signature

(00641/215/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

VZW, S.à r.l., VOYAGES ZANIER WILLIAM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Faisant le commerce sous l'enseigne de ALPICARS.

Siège social: L-4599 Differdange, 47, rue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 49.660.

Le bilan arrêté au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1997, vol. 488, fol. 32, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VZW, S.à r.l.
Zanier W.

Gérant,

Diplômé en Droit & Transports

(00650/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

UXMAL INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 34.533.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1997, vol. 488, fol. 34, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UXMAL INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(00643/045/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

UXMAL INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 34.533.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 13 août 1996

Quatrième résolution

Le mandat des administrateurs de Madame Sylviane Garcin et de Messieurs Marc Mackel, Claude Schmitz et Marc Lamesch, est renouvelé pour une nouvelle période de six ans et échéant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2002.

Cinquième résolution

Le mandat du Commissaire aux Comptes, M. Maurice Hauptert, est renouvelé pour une nouvelle période de six ans, et échéant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UXMAL INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Deux administrateurs

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1997, vol. 488, fol. 34, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00644/045/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

VENTAGLIO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Senningerberg, 5, rue Höhenhof.
R. C. Luxembourg B 48.802.

—
Les comptes annuels au 31 octobre 1995, enregistrés à Luxembourg, vol. 488, fol. 33, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(00647/693/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

VERDI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 260, avenue de Luxembourg.

—
L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le neuf décembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Lorenzo Maggipinto, commerçant, demeurant à Luxembourg, 4, rue d'Anvers, seul associé de la société VERDI, S.à r.l., avec siège à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 30 mars 1994, publié au Mémorial C N° 351 du 22 septembre 1994, lequel comparant a déclaré transférer le siège social de Luxembourg à Bascharage.

L'adresse du siège est: L-4940 Bascharage, 260, avenue de Luxembourg.

En conséquence, l'article 2 des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 2.** Le siège est établi à Bascharage. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.»

Gérance

Sont nommés gérants:

- gérante technique pour le débit de boissons alcooliques et non alcooliques, Madame Christel Dufresne, demeurant à Luxembourg, 77, Côte d'Eich.

- gérant technique pour le restaurant, Monsieur Lorenzo Maggipinto, préqualifié.

La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Frais

Tous frais et honoraires engendrés par le présent acte sont estimés à vingt mille francs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu de Nous, notaire, par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: L. Maggipinto, C. Dufresne, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 décembre 1996, vol. 830, fol. 5, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 24 décembre 1996.

G. d'Huart.

(00648/207/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

VOYAGES AROSA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 48.331.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 décembre 1996, vol. 305, fol. 12, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 janvier 1997.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(00649/612/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1997.

AIHI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) BANQUE INTERNATIONALE à Luxembourg, société anonyme, avec siège social à Luxembourg, 69, route d'Esch, représentée par Messieurs Marcello Ferretti, fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg et Albert Pennacchio, employé de banque, demeurant à Mondorcange;

2) LIREPA S.A., société anonyme, avec siège social à Luxembourg, 69, route d'Esch, représentée par Mademoiselle Sandrine Citti, employée de banque, demeurant à Thionville (France), en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 16 décembre 1996, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de AIHI S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf ans.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à un millions deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille francs (1.000,- LUF) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception, de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à quatre millions de francs (4.000.000,- LUF) par la création et l'émission d'actions nouvelles de mille francs (1.000,- LUF) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à et mandaté pour:

- réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés, ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième jeudi du mois d'avril à 16.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf restrictions imposées par la loi.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 1997.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 1998.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, préqualifiée, mille deux cent quarante-neuf actions . . . 1.249

2) LIREPA S.A., préqualifiée, une action 1

Total: mille deux cent cinquante actions 1.250

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cinquante mille francs (50.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Madame Birgit Mines-Honneff, employée de banque, demeurant à Leudelange;
 - b) Monsieur Guy Baumann, attaché de direction, demeurant à Belvaux;
 - c) Monsieur Guy Kettmann, attaché de direction, demeurant à Howald;
 - d) Monsieur Albert Pennacchio, employé de banque, demeurant à Mondercange.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

Madame Marie-Claire Zehren, employée de banque, demeurant à Beggen.

4.- Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2001.

5.- Le siège social est fixé à L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Ferretti, A. Pennacchio, S. Citti, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 1996, vol. 95S, fol. 30, case 7. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 1997.

P. Frieders.

(00652/212/145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1997.

AQUA-MED, S.à r.l., AQUA-MED GESELLSCHAFT FÜR MEDIZINISCHE KUREN, HANDEL-, HOTEL- UND DIENSTLEISTUNGEN mbH, Einmanngesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

—
STATUTEN

Im Jahre eintausendneunhundertsechsunneunzig, am elften Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtssitze in Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Dr Kalman Florian, praktischer Arzt, wohnhaft in D-70619 Stuttgart, 25B, Dattelweg.

Welcher Komparent erklärte, eine Einmanngesellschaft mit beschränkter Haftung gründen zu wollen und den unterfertigten Notar bat, folgenden Gesellschaftsvertrag zu beurkunden.

Rechtsform - Benennung - Sitz - Zweck - Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine unipersonale Gesellschaft mit beschränkter Haftung errichtet, welche geregelt wird durch die bestehenden Gesetze und namentlich durch die Gesetze vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung und deren Abänderungsgesetze, das Gesetz vom 28. Dezember 1992 über die unipersonale Gesellschaft mit beschränkter Haftung sowie durch die vorliegende Satzung.

Der alleinige Gesellschafter kann sich jederzeit mit einem oder mehreren Gesellschaftern zusammenschliessen und die zukünftigen Gesellschafter können ebenso die geeigneten Massnahmen treffen, um die unipersonale Eigentümlichkeit der Gesellschaft wieder herzustellen.

Art. 2. Die Gesellschaft nimmt den Namen AQUA-MED GESELLSCHAFT FÜR MEDIZINISCHE KUREN, HANDEL-, HOTEL- UND DIENSTLEISTUNGEN mbh, in Abkürzung AQUA-MED, S.à r.l. an.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Er kann durch Beschluss der Gesellschafter in jede andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Der Zweck der Gesellschaft sind medizinische Kuren, Handel-, Hotel- und Dienstleistungen.

Diese Tätigkeiten werden ausschliesslich im Ausland ausgeübt.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft alle Tätigkeiten kommerzieller, finanzieller oder sonstiger Art ausüben, soweit sie dem Gesellschaftszweck dienlich oder nützlich sind.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbestimmte Dauer errichtet.

Kapital - Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf sechszwanzigtausend (26.000,-) Deutsche Mark, aufgeteilt in sechszwanzig (26) Anteile mit einem Nennwert von eintausend (1.000,-) Deutsche Mark.

Jedes Anteil gibt Anrecht auf einen Teil der Aktiva und Gewinne der Gesellschaft im direkten Verhältnis der bestehenden Anteile.

Art. 7. Im Falle der Anteilsübertragung unter Lebenden durch den alleinigen Gesellschafter oder die Gesellschafter an Gesellschafter gelten folgende Regeln:

Will ein Gesellschafter seinen Geschäftsanteil auf eine Person übertragen, die schon Gesellschafter ist, so muss er über seine Absicht zuvor die anderen Gesellschafter und den Geschäftsführer schriftlich, per Einschreiben mit Rückschein, Telex oder Telefax unter Angabe des Namens des Käufers, der Höhe des zu verkaufenden Geschäftsanteils und des Kaufpreises benachrichtigen.

Der Inhaber der meisten Anteile (min. 51 % Anteile), der Gesellschafter in der Rangfolge der im Besitz befindlichen Geschäftsanteile, oder eine durch die Gesellschafterversammlung bestimmte Person - in dieser Reihenfolge - haben innerhalb von fünfzehn (15) Tagen nach Erhalt der Mitteilung ein Vorkaufsrecht auf dem zum Verkauf stehenden Geschäftsanteil.

Nimmt einer der Gesellschafter sein Vorkaufsrecht in Anspruch, so muss er diese Absicht gegenüber dem veräussernden Gesellschafter, ferner dem Geschäftsführer mitteilen.

Wenn mehrere Gesellschafter das Vorkaufsrecht in Anspruch nehmen wollen, so sind sie dazu im Verhältnis ihrer bisherigen Geschäftsanteile berechtigt.

Bei gleichwertigem Geschäftsanteilbesitz entscheidet die Gesellschafterversammlung, wobei der Gesellschafter, der seinen Geschäftsanteil veräussern will, kein Stimmrecht hat.

Im Falle einer Übertragung wird der Wert eines Anteiles auf der Basis des Durchschnitts der letzten drei Bilanzen der Gesellschaft bewertet, im Verhältnis der prozentualen Geschäftsanteile.

Anteilsübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, möglich.

Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter nur mit der Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

Diese Zustimmung ist nicht erforderlich im Falle der Übertragung von Anteilen im Todesfall an die Reservaterben oder den überlebenden Ehegatten.

Im Falle einer Übertragung wird der Wert eines Anteils auf der Basis der drei letzten Bilanzen der Gesellschaft bewertet.

Geschäftsführung

Art. 8. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, die nicht Gesellschafter zu sein brauchen, verwaltet.

Sie werden vom alleinigen Gesellschafter oder, je nachdem, von den Gesellschaftern, ernannt und abberufen.

Die Geschäftsführer werden für eine unbestimmte Zeit ernannt und haben die ausgedehntesten Vollmachten gegenüber Drittpersonen.

Spezifische oder beschränkte Vollmachten können für bestimmte Angelegenheiten an Bevollmächtigte, die nicht Gesellschafter sein müssen, erteilt werden.

Entscheidungen des alleinigen Gesellschafters, Gemeinsame Entscheidungen zwischen mehreren Gesellschaftern

Art. 9. Der einzige Gesellschafter übt die Vollmachten aus, welche durch Sektion XII des Gesetzes vom 10. August 1915 und deren Abänderungsgesetze betreffend die Gesellschaft mit beschränkter Haftung, der Versammlung der Gesellschafter vorbehalten sind.

Demzufolge werden alle Entscheidungen, welche die Vollmachten des oder der Geschäftsführer überschreiten, vom alleinigen Gesellschafter getroffen.

Diese Entscheidungen werden zu Protokoll aufgenommen oder niedergeschrieben.

Wenn es mehrere Gesellschafter gibt, werden die Entscheidungen, welche die Vollmachten des oder der Geschäftsführer überschreiten, durch die Gesellschafterversammlung getroffen.

Geschäftsjahr - Bilanz - Gewinnverteilung

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 11. Die Bücher der Gesellschaft werden nach handelsüblichem Gesetz und Brauch geführt. Am Ende eines jeden Geschäftsjahres wird durch die Geschäftsführung ein Inventar der Aktiva und Passiva und eine Bilanz, welche das Inventar zusammenfasst, sowie eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Der Saldo dieses Kontos, nach Abziehen der allgemeinen Unkosten, Lasten, Abschreibungen und Rückstellungen ist der Nettogewinn. Von diesem Nettogewinn werden jährlich fünf Prozent zugunsten der gesetzlichen Reserve abgezogen.

Der Restbetrag wird dem alleinigen Gesellschafter zugeteilt oder, je nachdem, unter den Gesellschaftern verteilt, wobei dieser oder diese, handelnd laut den gesetzlichen Bestimmungen, entscheiden kann oder können, dass der Restbetrag auf das folgende Jahr übertragen oder auf eine aussergesetzliche Reserve gut geschrieben wird.

Auflösung

Art. 12. Die Gesellschaft wird nicht durch den Tod, die notorische Zahlungsunfähigkeit, die gerichtliche Entmündigung oder den Bankrott eines Gesellschafters aufgelöst.

Sollte die Gesellschaft aufgelöst werden, so wird die eventuelle Liquidation vom oder von den Geschäftsführern im Amt oder von einem oder mehreren Liquidatoren, vom alleinigen Gesellschafter oder von der Generalversammlung der Gesellschafter ernannt, ausgeführt, unter Zugrundlegung der Mehrheit, welche in Artikel 142 des Gesetzes vom 10. August 1915 oder deren Abänderungsgesetze festgelegt ist. Der oder die Liquidatoren sind mit den ausgedehntesten Vollmachten zur Realisierung der Aktiva und zur Zahlung der Passiva ausgestattet.

Die Aktiva der Liquidation werden, nach Abzug der Passiva, dem einzigen Gesellschafter zugeteilt, oder, je nachdem, unter die Gesellschafter im Verhältnis ihrer zukünftigen Anteile aufgeteilt.

Allgemeine Bestimmungen

Art. 13. Für alle in der gegenwärtigen Satzung nicht ausdrücklich vorgesehenen Punkte wird auf die gesetzlichen Bestimmungen verwiesen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Errichtung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 1997.

Zeichnung und Einzahlung

Alle Anteile wurden gezeichnet durch Herrn Kalman Florian, vorgeannt.

Alle diese Anteile sind gezeichnet und vollständig in bar eingezahlt worden, so dass ab heute der Betrag von sechsundzwanzigtausend (26.000,-) Deutsche Mark der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem unterfertigten Notar durch eine Bankbestätigung nachgewiesen wurde.

Abschätzung

Zu fiskalischen Zwecken wird das Gesellschaftskapital abgeschätzt auf 536.380 LUF.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Entgelte und Lasten irgendwelcher Art, die der Gesellschaft bei ihrer Errichtung erwachsen oder die sie zu tragen hat, belaufen sich auf ungefähr fünfunddreissigtausend (35.000,-) Franken.

Gemäss den Bestimmungen von Artikel 22 des Gesetzes vom 9. Dezember 1976 über die Organisation des Notariats, hat der Notar den Komparanten darauf aufmerksam gemacht, dass das Gesellschaftskapital in Deutsche Mark ausgedrückt ist, währenddem die Bestimmungen von Artikel 182 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften bestimmen dass das Kapital einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung bestehen muss aus Anteilen mit einem Nominalwert von eintausend Luxemburger Franken oder ein Mehrfaches von eintausend Luxemburger Franken.

Beschlüsse

Sofort nach Gründung der Gesellschaft hat der alleinigen Gesellschafter, welcher das Gesamtkapital vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

1) Zum Geschäftsführer wird ernannt Herr Kalman Florian, vorgeannt, welcher die Gesellschaft mit seiner alleinigen Unterschrift rechtskräftig verpflichten kann.

2) Der Gesellschaftssitz ist in L-1219 Luxemburg, 23, rue Beaumont.

Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorhergehenden an den Erschienenen, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Dr. K. Florian, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1996, vol. 95S, fol. 40, case 4. – Reçu 5.361 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 3. Januar 1997.

A. Schwachtgen.

(00653/230/145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1997.

AKRYL-LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3201 Bettembourg, 30, route de Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le six novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AKRYL-LUX S.A. avec siège social à L-5951 Frisange, 40A, rue Robert Schuman, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Kerschen, alors de résidence à Luxembourg, en date du 11 juin 1992, publié au Mémorial C, numéro 510 du 7 novembre 1992, avec un capital social d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- Frs.), représenté par mille deux cent cinquante (1250) actions d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- Frs) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Claude Cahen, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Liette Gales, employée privée, demeurant à Waldbredimus, et désigne comme secrétaire, Madame Juliette Beicht, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

1) Transfert du siège social de Frisange à Bettembourg, route de Luxembourg.

2) Modification afférente du premier alinéa de l'article deux des statuts.

II. - Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et les membres du bureau, restera annexé au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Qu'il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée.

III. - Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de Frisange à L-3201 Bettembourg, 30, route de Luxembourg, et en conséquence modifie le premier alinéa de l'article deux des statuts comme suit:

«**Art. 2. (premier alinéa).**

Le siège social est établi à Bettembourg.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes, s'élève approximativement à vingt-cinq mille francs.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, états et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Cahen, L. Gales, J. Beicht, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 novembre 1996, vol. 499, fol. 24, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 janvier 1997.

J. Seckler.

(00679/231/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1997.

AKRYL-LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3201 Bettembourg, 30, route de Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 janvier 1997.

J. Seckler.

(00680/231/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1997.

ALPHA INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 45.927.

Les bilans au 31 octobre 1994 et au 31 octobre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 7 janvier 1997, vol. 488, fol. 39, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 1997.

Pour la société
INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signature

(00681/729/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1997.

ALPHA INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 45.927.

Décision collective des associés de la société à responsabilité limitée ALPHA INTERNATIONAL S.à r.l.

Les deux et seuls associés de la société à responsabilité limitée ALPHA INTERNATIONAL S.à r.l.:

- Monsieur Marc Feider et
 - la société ALPHA-CSE S.R.L.,
- ont pris la résolution suivante:

Résolution prise par l'assemblée générale des associés

1. Approbation des comptes annuels au 31 octobre 1994 et au 31 octobre 1995 et report du bénéfice enregistré, s'élevant pour 1994 à 1290,39 CHF et pour 1995 à 5.673,86 CHF, sur l'exercice suivant.

2. Décharge pleine et entière au gérant de la société, à savoir Monsieur Gérard Matheis, à titre des exercices 1994 et 1995.

Luxembourg, le 25 octobre 1996.

M. Feider

Signature
ALPHA CSE S.R.L.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1997, vol. 488, fol. 39, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00682/729/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1997.
